AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1765
FR0010266601-FS0576

22 août 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BULL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 août 2014, la société par actions simplifiée Crescendo Industries[1] (123 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 août 2014, les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société BULL et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport d'actions BULL à l'offre publique d'achat initiée par Atos[2].

[1] Contrôlée par les sociétés Zephyros Invest SA (elle-même contrôlée par M. Dominique Lesourd), Andromède (elle-même contrôlée par la famille Hériard Dubreuil) et Reinnav (elle-même contrôlée par M. Philippe Vannier).
[2] Cf. notamment D&I 214C1660 du 11 août 2014.